

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 6 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 6 avril, le Conseil Municipal de la commune de La Chapelle-Palluau dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, 1, rue de l'Ecole, sous la présidence de Xavier PROUTEAU : maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 31-03-2022.

Etaient présents : Mrs et Mes Xavier PROUTEAU, Dominique LEFRANC-DESMONS, Laetitia PIPAR, Sylvain GAUTIER, Laurent PREAULT, Annabelle PICARD, Emmanuel VALOT, Frédéric GUILLON, Laëtitia CHATRY, Bruno GUILLET, Chrystelle PREAULT, Valérie JOLLY et André BEAUGENDRE.

Etait absente et excusée madame Frédérique TEXIER qui a donné pouvoir à monsieur Xavier PROUTEAU

Mme Annabelle PICARD a été élue secrétaire de séance.

Le P.V. du 09-03-2022 a été approuvé à l'unanimité.

Documentation remis aux conseillers : néant

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS PAR DELIBERATION DU 06-06-2020

Pour renoncer au droit de préemption sur la vente de biens sur la commune :

N°	Adresse du bien	parcelles	Nature du bien	superficie
IA 2022-3	1, impasse des Frênes	AB 57	Maison individuelle	637 m ²
IA 2022-4	2, impasse des Cormiers	AB 51	Maison individuelle	762 m ²
IA 2022-5	12, rue des Charmes	AB 68	Maison individuelle	672 m ²
IA 2022-6	1, bis impasse du Grand Chemin	AB 212	Terrain à bâtir	488 m ²

Signature des devis suivants :

- le 23-03-2022 de 650 € avec l'entreprise « A.G.I.R. » de Bazoges en Paillers pour le repérage amiante au périscolaire
- le 23-03-2022 de 180 € avec l'entreprise « arbochapel » de La Chapelle-Palluau pour le nettoyage d'une gouttière à l'église
- le 23-03-2022 de 16 368.13 € avec l'entreprise « Coulon Febvre » de Palluau pour l'achat d'ouvertures pour la réhabilitation de l'ancienne mairie
- Le 23-03-2022 de 138.01 € avec l'entreprise « G2location » d'Aizenay pour le ponçage du parquet pour la réhabilitation de l'ancienne mairie
- Le 23-03-2022 de 737.66 € avec l'entreprise « sonepar » de Challans pour l'achat d'un chauffe-eau pour la réhabilitation de l'ancienne mairie
- le 23-03-2022 de 3 875.80 € avec l'entreprise « sopema » de Challans pour l'achat de peinture et de revêtement pour le sol concernant la réhabilitation de l'ancienne mairie
- le 09-03-2022 de 1 204.80 € avec l'entreprise « sopema » de Challans pour l'achat de produit concernant la réfection de la façade de l'ancienne mairie
- le 16-03-2022 de 359.30 € avec l'entreprise « Routhiau » d'Aizenay pour l'achat d'une scie radiale
- le 16-03-2022 de 2 306.82 € avec l'entreprise « Billaud Segeba » d'Aizenay pour la réparation du tracteur
- Le 16-03-2022 de 1 195.80 € avec l'entreprise « Vertys » de Fontenay le Comte pour l'achat d'engrais au terrain de foot
- Le 16-03-2022 de 3 673.19 € avec l'entreprise « Vertys » de Fontenay le Comte pour le défeutrage et le regarnissage du terrain de foot

- Le 09-03-2022 de 573.12 € avec l'entreprise « Sopema » de Challans pour l'achat d'un revêtement moquette pour l'espace A'Capella

DELIBERATIONS PRISES

1. Vote du budget primitif communal 2022 et affectation du résultat 2021 (approbation du conseil municipal à l'unanimité)

Prévisions fonctionnement dépenses		Prévisions fonctionnement recettes	
011- charges à caractère général	293 421 €	70- produits des services-du domaine et ventes diverses	54 000 €
012- personnel	313 001 €	73- impôts et taxes	488 953 €
65- autres charges de gestion courante	150 260 €	74- dotations, subventions et participations	175 542 €
66- charges financières	5 746 €	75- autres produits de gestion courante	26 327 €
67- charges exceptionnelles	56 745 €	77- produits exceptionnels	
042- écritures comptables, opérations d'ordre	5 270 €	042- écritures comptables : travaux en régie	80 000 €
		013 atténuation de charges	612 €
021- virement à la section d'investissement	271 735 €	002 résultat reporté de 2021	270 744 €
TOTAL DES DEPENSES	1 096 178 €	TOTAL DES RECETTES	1 096 178 €

VOTE DES SUBVENTIONS

ASSOCIATION	SUBVENTION ATTRIBUEE POUR 2022
Association foncière de remembrement	1 000 €
AFN (Anciens combattants)	200 €
APEL (association des parents d'élèves de l'école privée)	760 €
Tempo (école de musique)	240 €
USSEPLCP (football)	400 €
Association sportive du collège St Paul	180 €
A.P.E. (association des parents d'élèves de l'école publique de Palluau)	220 €
Les Restos du coeur	300 €
Les amis de la résidence St Pierre	300 €
Ils elles dansent de St Etienne du Bois	200 €
Basket Club de Palluau	160 €
MFR Les Achards	50 €
MFR Challans	50 €
B.T.P. et C.F.A. La Roche Sur Yon	100 €
IFACOM – C.F.A. La Ferrière	50 €
A.D.M.R. d'Aizenay	944 €
TOTAL DES SUBVENTIONS	5 154 €

A noter : R.A.R. : Reste à Réaliser

Prévisions investissement dépenses		Prévisions investissement recettes	
Remboursement capital des emprunt	63 002 €	Virement de la section fonctionnement	271 735 €
Effacement de réseaux place de l'église	17 396 € en RAR (Reste à Réaliser)	Récupération de la TVA sur travaux 2021	37 182 €
Remboursement école publique de Palluau	5 270 €	Taxes d'aménagement	20 001 €
Etude de programmation urbaine	14 844 € en R.A.R.		
Réhabilitation mur du jardin de la mairie	9 094 € en R.A.R.		
Matériel, mobilier, panneaux et informatique	17 678 €		
Réalisation d'une aire de covoiturage à l'espace A'Capella	18 170 € en RAR	Subvention régionale	3 028 € en RAR
Création d'un réseau d'eau pluviale impasse de La Marzelle	4 654 €		
Poteaux incendie	4 377 €		
Licence bar-tabac container	38 500 € 9 000 €		
Caution versée par les locatifs	900 €	Caution rendue aux locatifs	900 €
Eclairage public sentier des vignes	4 270 €		

Réintégration parcelle AD 176 venant du budget lotissement	31 195 €		
Achat de terrain + biens sans maître	15 000 €		
Décorations de Noël	4 000 €		
Reprise des concessions au cimetière	15 000 €		
Restauration des tableaux	15 239 €	Subventions	19 802 € en RAR
Travaux de voirie	15 000 €		
Réhabilitation de l'ancienne mairie (toiture + enduit)	30 000 €		
Solde construction espace A'Capella	2 469 € en R.A.R.		
Construction de 3 logements locatifs pour les aînés	426 397 € en R.A.R.	Subventions départementale et état	140 190 € en RAR
Écritures comptables ou opération d'ordre dont travaux en régie	80 000 €	Écritures comptables ou opération d'ordre	5 270 €
		1068 – réserves sur excédent de fonctionnement 2021	330 548 €
Autres montants pour équilibrer le budget	15 000 €	Excédent 2021	27 799 €
TOTAL DES DEPENSES	856 455 €	TOTAL DES RECETTES	856 455 €

VOTE DES 3 TAXES (article comptable 7311) : pas d'augmentation des taux

	Base 2021	Taux 2021	Total 2021	Base 2022	Taux 2022	Total 2022
Taxe foncière bâti	539 198	35.55 %	191 684.88 €	578 600	35.55 %	205 692.30 €
Taxe foncière non bâti	60 588	51.46 %	31 178.58 €	62 400	51.46 %	32 111.04 €
Reliquat taxe habitation			10 839 €			11 676 €
Compensation état taxe habitation			71 648 €			77 821 €
Compensation état autres taxes			4 365 €			4 339 €
TOTAL			309 715.46 €			331 639 €

TABLEAU DES EMPRUNTS

- 1- DEXIA : 210 000 € pour les entrées de bourg contracté le 01-07-2010 pour une durée de 15 ans (fin le 01-04-2025)
- 2- Crédit Mutuel : 115 000 € voirie route de la Brunière contracté le 31-12-2017 pour une durée de 10 ans (fin le 30-09-2027)
- 3- Crédit agricole : 400 000 € pour la construction de 3 locatifs pour les aînés contracté le 15-07-2020 pour une durée de 15 ans (fin le 15-04-2035)

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant dû
2022	68 246.76 €	5 245.29 €	63 001.47 €	0.00 €	0.00 €	534 926.43 €
2023	67 871.43 €	4 252.10 €	63 619.33 €	0.00 €	0.00 €	471 924.96 €
2024	67 496.09 €	3 235.53 €	64 260.56 €	0.00 €	0.00 €	408 305.63 €
2025	57 949.10 €	2 237.29 €	55 711.81 €	0.00 €	0.00 €	344 045.07 €
2026	48 402.11 €	1 735.43 €	46 666.68 €	0.00 €	0.00 €	288 333.26 €
2027	43 026.77 €	1 360.09 €	41 666.68 €	0.00 €	0.00 €	241 666.58 €
2028	27 787.68 €	1 121.00 €	26 666.68 €	0.00 €	0.00 €	199 999.90 €
2029	27 630.35 €	963.67 €	26 666.68 €	0.00 €	0.00 €	173 333.22 €
2030	27 473.01 €	806.33 €	26 666.68 €	0.00 €	0.00 €	146 666.54 €
2031	27 315.68 €	649.00 €	26 666.68 €	0.00 €	0.00 €	119 999.86 €
2032	27 158.35 €	491.67 €	26 666.68 €	0.00 €	0.00 €	93 333.18 €
2033	27 001.01 €	334.33 €	26 666.68 €	0.00 €	0.00 €	66 666.50 €
2034	26 843.68 €	177.00 €	26 666.68 €	0.00 €	0.00 €	39 999.82 €
2035	13 362.64 €	29.50 €	13 333.14 €	0.00 €	0.00 €	13 333.14 €

2. Vote du budget assainissement 2022 et affectation du résultat 2021 (approbation du conseil municipal à l'unanimité)

Assainissement fonctionnement dépenses		Assainissement fonctionnement recettes	
Dépenses réelles dont étude diagnostic +contrôle camera rue du Rocher	66 735 €	taxes de raccordement suite à constructions (2 500 €)	50 000 €
		Redevance assainissement	50 000 €
Dotation aux amortissements	29 093 €	Dotation aux amortissements	13 882 €
Virement section d'investissement	171 192 €	Excédent 2021	153 138 €
Total des dépenses de fonctionnement	267 020 €	Total des recettes de fonctionnement	267 020 €
Assainissement investissement dépenses		Assainissement investissement recettes	
Amortissement des subventions	13 882 €	Dotation aux amortissements	29 093 €
Dépenses réelles dont création de branchement, raccordement zone artisanale, futur commerce	329 274 €	Récupération de la TVA	11 204 €
		Virement de la section de fonctionnement	171 192 €
		Excédent 2021	131 667 €
Total des dépenses d'investissement	343 156 €	Total des recettes d'investissement	343 156 €

Travaux à venir 2022-2023 :

1. Étude diagnostic
2. Contrôle caméra rue du Rocher
3. Divers raccordements dont la zone artisanale et le futur commerce
4. Contrôle des branchements à l'assainissement collectif

3. Vote du budget lotissement 2022 et affectation du résultat 2021 (approbation du conseil municipal à l'unanimité)

Reste à réaliser en dépenses : finition voirie + éclairage public + solde honoraires maîtrise d'oeuvre : 100 000 €

Reste à réaliser en recettes (1 lot en attente signature notaire) : 36 935 €

On réintègre dans le budget communal la parcelle :

- AD 176 de 755 m² sur laquelle se construisent les 3 locatifs pour les aînés

Une subvention du budget communal de 54 245 € devra être versée

Lotissement fonctionnement dépenses		Lotissement fonctionnement recettes	
		excédent 2021 reporté	56 069 €
finition voirie par Sedep + solde SAET+9 candélabres	100 000 €	Vente de terrains	36 935 €
Régularisation TVA	10 €	Réintégration d'une parcelle dans le budget communal	31 195 €
		Régularisation TVA	10 €
		Subvention communale	54 245 €
Annulation du stock initial : écriture comptable	78 444 €	Stock final : écriture comptable	0 €
Total des dépenses	178 454 €	Total des recettes	178 454 €
Lotissement investissement dépenses		Lotissement investissement recettes	
Ecritures comptables de stock	78 444 €	Ecritures comptables de stock	78 444 €
Total des dépenses	78 444 €	Total des recettes	78 444 €

4-Approbation de l'avenant 1 de la Convention Territoriale Globale (C.T.G.) entre la CAF et la CCVB

Cet avenant permet d'aboutir l'élaboration de la C.T.G. en intégrant les 3 derniers volets thématiques du projet social "vivre et grandir ensemble" (enfance, jeunesse, accompagnement social).

Diffusion d'un film de 8 minutes pour une meilleure compréhension.

La signature de l'avenant sera effectuée lors d'un prochain conseil communautaire lorsque toutes les communes auront délibéré.

Un 2nd avenant interviendra en cours d'année pour valider le schéma de coopération (moyens humains et financiers pour la coordination du projet social).

La CAF, la Communauté de Communes, les communes ont signé le 16 septembre 2021 la Convention Territoriale Globale pour mettre en œuvre le projet social de territoire « Vivre et grandir ensemble » pour les années 2021-2024.

Cette convention a permis de valider les 3 premiers volets du projet (petite enfance, parentalité, accès aux services administratifs et démarches en ligne) et de s'engager à finaliser les 3 derniers (enfance, jeunesse, accompagnement social) ;

3 groupes de travail thématiques composés d'élus, professionnels, habitants, membres du conseil de développement se sont réunis pour co-construire les enjeux et le plan d'actions sur la base d'un diagnostic

partagé. Leurs travaux ont été enrichis par la réflexion des commissions communautaires et validés lors du comité de pilotage du 24 février.

Le Conseil municipal, à l'unanimité décide :

- D'approuver l'avenant n°1 à la CTG intégrant les volets enfance, jeunesse, accompagnement social ;
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la CTG ;
- De charger le Maire ou son représentant d'exécuter la présente délibération.

5. Renouveaulement du contrat Parcours Emploi Compétences

L'assemblée délibérante ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le Code du travail et notamment les articles L5134-20, L5134-24 à L5134-29 ;

Vu la Circulaire du 11 janvier 2018 relative aux parcours emploi compétences et au Fonds d'inclusion dans l'emploi en faveur des personnes les plus éloignées de l'emploi ;

Considérant la délibération du 06-07-2021 concernant le recours à un contrat P.E.C. ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide

- **de renouveler pour un an le recours à un contrat Parcours Emploi Compétences pour l'emploi d'un agent polyvalent des services techniques pour la maintenance des bâtiments, l'entretien paysager et de la voirie ;**
 - Motif du recours : renfort d'équipe
 - Durée du contrat : du 07-04-2022 au 06-04-2023
 - Temps de travail : 35 heures
 - Nature des fonctions : maintenance des bâtiments communaux, entretien paysager et travaux de voirie
 - Niveau de recrutement : catégorie C
 - Pas de conditions particulières de recrutement
 - Niveau de rémunération : définie selon le montant du SMIC en vigueur.
 - Prise en charge de 40% pour 20h par l'état.
- **De faire une demande d'aide au tutorat d'accompagnement des personnes en situation de handicap au FIPHFP (Fonds insertion des Personnes Handicapés) à raison de 228h par an. »**

INFORMATIONS DIVERSES

1. **Demande de l'association « rejoués ensemble » pour la disponibilité d'un local de stockage**
Pas de local disponible sur la commune
2. **Rappel des 2 scrutins pour la composition des bureaux de vote**
3. **Espace A'Capella : recrutement + projet achat autolaveuse+bilan investissement**
 - Très peu de candidatures pour le poste d'agent d'entretien ménager à raison de 18h par semaine. Mais une personne a été recrutée et commencera le lundi 11-04-2022 en travaillant les lundi-mardi et jeudi pour un C.D.D. de 6 mois.
 - Proposition d'achat d'une autolaveuse avec une démonstration sur place le mercredi 27 avril 2022

	H.T.	T.T.C.	Loc / mois sur 36 mois	Coût TTC
nilfisk	3 185.60 €	3 822.72 €	121.18 €	4 362.48 €
Mtn 85	3 078 €	3 693.60 €	En attente	

- Financement de l'investissement de l'espace A'Capella

DEPENSES		RECETTES	
	montant H.T.		montant
lever topographique	725,00 €	Région	84 000,00 €
étude de sol	2 269,00 €	département	148 000,00 €
achat parcelle	48 624,20 €	etat	300 000,00 €
maitrise d'œuvre	123 849,60 €		
travaux	1 335 138,36 €		
sécurité	9 268,25 €		
éclairage public	12 073,00 €		
Branchements eau-électricité-téléphone	5 738.50 €		
sono	32 880,00 €		
meublier	12 500,00 €		
cuisines	41 659,35 €		
assurance dommage ouvrage	10 461,10 €		
consultation des entreprises	1 427,28 €		
cloison coulissante	3 072,00 €		
regard cuisine	80,00 €		
extincteurs	1 374,00 €		
terrassement extérieur	1 685,00 €		
2 meubles bar	912,16 €		
laquage de tubes	350,00 €		
avocat	1 277,00 €		
TOTAL DEPENSES	1 645 363.70 €	TOTAL RECETTES	532 000,00 €
Coût total autofinancé par la commune : 1 113 364 €			

4. Divers

- Point sur la mutuelle communale (réunion publique du 22-03-2022 à 15h)
- Rappel : lancement d'une campagne de sensibilisation au tri des emballages
- Mise en place de l'optimisation de l'éclairage public au mois de juillet

COMPTE RENDU ET AGENDA DES COMMISSIONS OU AUTRES

1-Compte-rendu des commissions communales

Commission CCAPA le mardi 22 mars 2022 à 19h

Commission finances le mercredi 30 mars à 18h

2-Commissions C.C.V.B.

Commission du développement durable : monsieur Laurent PREAULT (dates à retenir du 16 au 22-05-2022 pour le défi mobilité)

Commission habitat : monsieur Sylvain GAUTIER

AGENDA

- Commission des affaires scolaires le 19-05-2022 à 18h30
- Confirmation pique-nique élus-agents le dimanche 26-06-2022
- Invitation conseillers municipaux et agents à participer à une représentation de la compagnie « CLOU » à l'espace A'Capella le jeudi 14-04-2022 à 20h30

PROCHAINES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mercredi 11-05-2022

Mercredi 8-06-2022

Séance levée à 22H30

Le maire : Xavier PROUTEAU

